



AGIR

Le Plan d'action et la politique économique
du gouvernement

AGIR

Le Plan d'action et la politique économique
du gouvernement

BUDGET 2002 › 2003

Finances

Québec 

Présentation par la Vice-Première Ministre et Ministre d'État à l'Économie et aux Finances

Les événements du 11 septembre 2001 ont marqué une nouvelle étape, douloureuse, de l'histoire de l'humanité. Ils ont également entraîné, sur le plan économique, toute une série de perturbations dont il est encore difficile de mesurer l'ampleur exacte. Les États-Unis, première puissance visée, sont également les premiers touchés pour ce qui est de la croissance des activités. Les attentats commis sur leur territoire ont amplifié les risques de ralentissement économique, en minant notamment la confiance des consommateurs.

Le Québec subit directement les répercussions de ces graves difficultés. Nos liens économiques avec les États-Unis n'ont jamais été aussi étroits, et toutes les entreprises manufacturières sont plus ou moins directement touchées par les menaces qui pèsent sur nos exportations. Plusieurs de nos secteurs d'activité les plus dynamiques, telle l'aérospatiale, sont déjà ébranlés par les retombées des événements du 11 septembre. Les investisseurs eux-mêmes s'interrogent sur la situation économique actuelle et prévisible.

*Le gouvernement du Québec devait réagir rapidement à ce choc que personne ne pouvait prévoir. L'économie québécoise est forte et diversifiée, mais les entreprises comme les particuliers doivent retrouver la pleine confiance qui les motivait jusqu'ici, et assurer ainsi la reprise d'une croissance solide. Le gouvernement peut jouer un rôle stratégique dans le rétablissement de cette confiance, et c'est pour cette raison que le **Discours sur le budget 2002-2003** a été largement devancé, permettant le déclenchement de tout un ensemble d'initiatives nouvelles.*

Ces initiatives sont de trois ordres : le gouvernement injecte des fonds vers les consommateurs, en apportant un soutien spécifique aux personnes à faibles revenus. Il accélère d'importants investissements du secteur public. Il aide les petites et moyennes entreprises à traverser les difficultés présentes et utilise ses moyens d'action pour stimuler les investissements des entreprises. Au total, c'est un plan d'action majeur qui est ainsi mis en œuvre, pour soutenir l'activité économique et l'emploi.

Ce plan d'action n'est pas uniquement constitué d'argent neuf et de fonds publics. Il comprend des dépenses déjà programmées dont nous accélérons la réalisation, des initiatives des sociétés d'État ainsi que des investissements privés, sur lesquels certaines mesures ciblées vont créer un

véritable effet de levier. Ainsi, sa réalisation ne remet pas en cause l'équilibre des finances publiques, sur lequel nous ne devons pas revenir.

Les initiatives ainsi enclenchées s'inscrivent de façon parfaitement cohérente dans l'ensemble de la politique économique du gouvernement, appliquée avec succès depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. Depuis lors, l'économie du Québec s'est en effet profondément transformée, et ce, dans la bonne direction. Le niveau de vie des Québécoises et des Québécois s'est sensiblement amélioré, le taux de chômage a chuté, tandis que nos entreprises se taillaient une place enviable sur les marchés extérieurs. L'économie québécoise s'est en fait modifiée dans sa structure même, avec la percée significative de secteurs de haut savoir, performants à l'échelle internationale.

*Le **Discours sur le budget 2002-2003** est l'occasion de faire le point sur la politique économique gouvernementale, d'en tracer un bilan et d'en indiquer les prochaines étapes.*

Le travail de modernisation entrepris doit en effet être poursuivi et accentué. La réalisation, par les Québécoises et les Québécois, des objectifs collectifs qui leur sont chers passe par un renforcement de leur économie. C'est grâce à une économie forte et prospère qu'il sera possible tout à la fois d'offrir des emplois à tous ceux qui ont la possibilité de travailler, de maintenir des programmes de redistribution de la richesse parmi les plus généreux en Amérique du Nord et de financer des services publics auxquels nous sommes tous si profondément attachés.

*Le plan d'action mis en œuvre par le gouvernement, tout en constituant une réponse à la conjoncture délicate que nous vivons actuellement, constitue une nouvelle étape dans la construction d'un Québec plus prospère et plus performant. Avec le **Discours sur le budget 2002-2003**, le gouvernement mobilise les moyens nécessaires pour que le Québec conserve et améliore la place qu'il a acquise, dans un monde de plus en plus ouvert et compétitif.*

PAULINE MAROIS

TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	i
Liste des tableaux.....	v
Liste des graphiques.....	vii
Liste des schémas.....	ix
Introduction.....	1
SECTION 1 :	
RÉPONDRE AU DÉFI CONJONCTUREL.....	3
1. Soutenir les consommateurs.....	4
2. Accélérer les investissements du secteur public.....	7
3. Amener le secteur privé à investir.....	11
Une aide immédiate pour les PME.....	12
La stimulation des investissements privés.....	16
La poursuite et l'accentuation de l'effort en faveur des régions ressources.....	29
Le soutien aux investissements dans l'économie sociale et l'infrastructure agroalimentaire.....	32
SECTION 2 :	
POUR SUIVRE LE TRAVAIL ENTREPRIS.....	35
1. La modernisation et le renforcement de l'économie québécoise.....	36
Des illustrations convaincantes.....	36
Le niveau de vie et la productivité.....	41
Les principaux déterminants de la productivité.....	42
Le défi de la productivité.....	43
Le capital humain.....	47
2. Pour renforcer le capital physique : accroître les investissements.....	53
La croissance des investissements.....	53
Le maintien de la compétitivité du régime fiscal des entreprises.....	55
Le soutien de l'État au financement et à la capitalisation des entreprises.....	60
Les politiques ciblées de soutien aux investissements.....	74

3. Pour profiter du progrès technologique : intensifier les efforts d'innovation	80
Les dépenses de R-D	81
La percée des industries du savoir	86
Le soutien de l'État au financement et à la capitalisation des entreprises	89
 SECTION 3 :	
MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES	
NÉCESSAIRES	101
1. L'évolution des investissements et des ressources affectées à la politique économique.....	102
La hausse des investissements	102
L'augmentation des ressources financières consacrées à la politique économique	104
2. La nature des outils utilisés	107
Des ressources fiscales ou budgétaires	107
L'utilisation de l'outil fiscal dans le cadre de la politique économique	108
Une aide accrue aux investissements.....	110
 Conclusion	113

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1	Impact des mesures de soutien aux ménages – Discours sur le budget 2001-2002 et 2002-2003	6
TABEAU 2	Plan d'accélération des investissements du secteur public – investissements publics et investissements des sociétés d'État à vocation commerciale	10
TABEAU 3	Taux de la taxe sur le capital au Québec	18
TABEAU 4	Exemption à l'égard de la taxe sur le capital et nombre d'entreprises totalement exemptées	19
TABEAU 5	Illustration de la réduction de la taxe sur le capital, 2003 à 2007	20
TABEAU 6	Tableau synthèse des bonifications aux mesures fiscales en faveur des entreprises de la nouvelle économie	26
TABEAU 7	Enveloppe d'engagements du programme FAIRE	27
TABEAU 8	Comparaison des niveaux de productivité – Québec, Ontario et certains pays industrialisés, 2000	44
TABEAU 9	Comparaison Québec-Ontario de la productivité par secteur d'activité – moyenne annuelle, 1996 et 1997	44
TABEAU 10	Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure d'imposition de ces autres provinces au Québec	50
TABEAU 11	Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés, 2001	55
TABEAU 12	Illustration des baisses du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) du Québec, 1999 à 2001	56
TABEAU 13	Programmes de financement et projets d'investissement financés, 2000-2001	64
TABEAU 14	Principales contributions gouvernementales accordées aux projets d'investissement, 2000-2001	68
TABEAU 15	Principales prises de participation de l'État pour soutenir des projets d'investissement, 2000-2001	71
TABEAU 16	Principales initiatives de déréglementation au Québec	73
TABEAU 17	Impact financier des mesures fiscales et budgétaires en faveur des régions ressources, 2001-2002 à 2003-2004	75
TABEAU 18	Mesures de soutien aux entreprises d'économie sociale, 1996 à 2001	77

TABLEAU 19	Évolution des dépenses de R-D dans les entreprises commerciales – Québec, Ontario et Canada, 1989 à 1998	81
TABLEAU 20	Évolution des dépenses de R-D exécutées par le gouvernement fédéral au Québec et en Ontario, 1989 à 1998	84
TABLEAU 21	Création d'emplois dans les sites désignés	88
TABLEAU 22	Programmes de financement et projets d'innovation, 2000-2001	91
TABLEAU 23	Principales contributions gouvernementales accordées aux projets d'innovation, 2000-2001	95
TABLEAU 24	Principales prises de participation aux projets d'innovation, 2000-2001	96

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	Croissance du produit intérieur brut réel – Québec, 1996-2000.....	36
GRAPHIQUE 2	Évolution du taux de chômage – Québec, 1975 à 2000.....	37
GRAPHIQUE 3	Part des exportations dans le produit intérieur brut – Québec, 1988, 1994 et 2000	38
GRAPHIQUE 4	Part des industries de savoir élevé dans le produit intérieur brut réel du secteur privé – Québec, 1983-2000.....	39
GRAPHIQUE 5	Solde budgétaire du gouvernement du Québec, 1990-1991 à 2002-2003.....	40
GRAPHIQUE 6	Ratio Québec-Ontario du produit intérieur brut réel par habitant, 1961 à 2000	41
GRAPHIQUE 7	Croissance de la productivité au Québec.....	43
GRAPHIQUE 8	Coûts d'implantation et d'exploitation d'une entreprise – moyenne de neuf industries – Québec et sept pays, 1999	45
GRAPHIQUE 9	Taux de scolarisation des travailleurs – Québec, 1990, 1994 et 2000.....	48
GRAPHIQUE 10	Cumul des réductions de l'impôt des particuliers, 2000-2001 à 2003-2004.....	51
GRAPHIQUE 11	Croissance des investissements non résidentiels privés – Québec, Ontario et Canada, 1995-2000	53
GRAPHIQUE 12	Investissements par habitant – Québec, Ontario et pays membres du G-7, 1999.....	54
GRAPHIQUE 13	Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés, 2001-2005.....	57
GRAPHIQUE 14	Indice de compétitivité fiscale – modèle de simulation KPMG, 2007	58
GRAPHIQUE 15	Évolution du taux d'imposition moyen des entreprises – pays de l'OCDE et de l'Union européenne (UE), 1996 à 2001	59
GRAPHIQUE 16	Dépenses intérieures de R-D – Québec, Ontario et Canada, 1989 à 1998.....	82
GRAPHIQUE 17	Dépenses intérieures de R-D – Québec et autres juridictions, 1989 à 1998	83
GRAPHIQUE 18	Comparaison des dépenses totales de R-D si le Québec avait bénéficié des mêmes dépenses fédérales que l'Ontario, 1989 à 1998.....	85

GRAPHIQUE 19	Exportations du Québec par rapport aux exportations canadiennes – industries de haute technologie, 1991 et 2000	86
GRAPHIQUE 20	Compétitivité du traitement fiscal d'une dépense de 100 \$ en R-D dans certaines juridictions, 1998	92
GRAPHIQUE 21	Comparaison Québec-Ontario de l'indice des investissements non résidentiels privés, 1995 à 2000	102
GRAPHIQUE 22	Évolution de la part des investissements non résidentiels privés dans le PIB – Québec et Ontario, 1995 à 2000	103
GRAPHIQUE 23	Évolution des investissements non résidentiels privés et des ressources budgétaires et fiscales affectées aux entreprises, 1995-1996 à 2000-2001	105
GRAPHIQUE 24	Évolution des ressources budgétaires et fiscales affectées aux entreprises, 1995-1996 à 2000-2001	106
GRAPHIQUE 25	Nature des ressources gouvernementales affectées à la mise en œuvre de la politique économique, 1995-1996 à 2000-2001	107
GRAPHIQUE 26	Composition des interventions gouvernementales auprès des entreprises, 1995-1996 à 2000-2001	111



LISTE DES SCHÉMAS

SCHÉMA 1	Les principaux déterminants de la productivité.....	42
SCHÉMA 2	Les leviers financiers de l'État québécois pour accroître les investissements des entreprises.....	61
SCHÉMA 3	Les leviers financiers de l'État québécois pour accélérer les efforts d'innovation des entreprises.....	90

INTRODUCTION

Ce document présente et décrit le plan d'action défini par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** pour soutenir l'activité économique, considérant l'impact des événements du 11 septembre 2001. Ce plan d'action et les initiatives qu'il comprend sont ensuite mis en perspective, afin de les relier à la performance économique du Québec et d'expliquer dans quelle mesure ils s'intègrent dans la politique économique en cours d'application. Le document est en même temps l'occasion, pour le gouvernement, de rendre compte de l'importance et de la nature des ressources mobilisées afin de mettre en œuvre cette politique.

Le document comporte ainsi trois sections :

- ➡ La première section est consacrée aux mesures définies par le gouvernement pour répondre au défi conjoncturel actuel.
- ➡ La deuxième section analyse le travail accompli à ce jour dans la modernisation de l'économie québécoise – un travail entrepris qui doit être poursuivi.
- ➡ La troisième section présente l'ensemble des ressources financières affectées à la réalisation de la politique économique, ces ressources étant quantifiées et regroupées selon la nature des outils d'intervention utilisés.

SECTION 1

RÉPONDRE AU DÉFI CONJONCTUREL

Les attentats du 11 septembre 2001 ont profondément transformé les perspectives de croissance économique, au Québec comme dans les principaux pays industrialisés. Le ralentissement économique, déjà perceptible avant les événements du 11 septembre, a été amplifié et accéléré – et cela d'abord aux États-Unis. L'économie québécoise ressent directement les contrecoups de ce ralentissement : les liens économiques du Québec avec les États-Unis n'ont jamais été aussi étroits, et de plus, certains des secteurs d'activité les plus touchés, telle l'aérospatiale, sont également des domaines d'activité où le Québec est très présent.

Le gouvernement a décidé de répondre rapidement à cette conjoncture imprévisible en mettant en place un plan d'action visant avant tout à stimuler les investissements et à aider les PME à traverser le ralentissement en cours. Le gouvernement accentue son effort en faveur des régions ressources. Par ailleurs, il définit des mesures ciblées destinées aux consommateurs, qui bénéficieront principalement aux personnes à faible revenu. L'objectif global, pour le gouvernement, est de maintenir les acquis obtenus au cours des dernières années, en termes de niveau de vie et de productivité.

Le plan d'action défini dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003**, dont le dépôt a été devancé à cette fin de cinq mois, s'articule autour de trois éléments principaux :

- ➡ Le plan d'action s'adresse directement aux personnes en injectant 400 millions de dollars en faveur des consommateurs, afin de soutenir leur confiance.
- ➡ Le secteur public est mobilisé. Le gouvernement accélère la réalisation de près de trois milliards de dollars d'investissements dont 2,5 milliards de dollars d'investissements publics, auxquels s'ajoutent 500 millions de dollars d'investissements des sociétés d'État à vocation commerciale.
- ➡ Le gouvernement s'adresse aux entreprises, en utilisant les leviers d'action économiques qu'il a déjà mis en place pour soutenir les PME et amener le secteur privé à déclencher des investissements additionnels.

1. SOUTENIR LES CONSOMMATEURS

La conjoncture actuelle nécessite qu'un signal positif soit envoyé aux consommateurs. Le plan d'action mis en œuvre par le gouvernement comprend ainsi l'injection de 400 millions de dollars en leur faveur, dont 75 millions de dollars pour les personnes à faible revenu.

Ce transfert découle des quatre mesures suivantes :

- ➡ Le gouvernement procède à un versement de 250 millions de dollars pour renforcer cette confiance. Le versement s'effectuera par le biais d'un montant supplémentaire de 100 dollars par adulte à tous les bénéficiaires du crédit d'impôt pour la TVQ. Ce moyen a été choisi car il pouvait être très rapidement mis en œuvre. Le montant de 100 dollars sera en effet ajouté au deuxième versement du crédit d'impôt pour la TVQ, effectué comme chaque année au mois de décembre. Cette mesure bénéficiera à 2,5 millions de consommateurs.
- ➡ Les prestations d'aide sociale pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi sont indexées dès le 1^{er} janvier 2002, ce qui signifie un transfert de 29 millions de dollars en faveur de ces bénéficiaires.
- ➡ Les prestations d'aide sociale pour les personnes aptes au travail sont également indexées à partir du 1^{er} janvier 2002, et sont ainsi majorées de 46 millions de dollars. Pour ces citoyens, il s'agit d'une deuxième augmentation en un peu plus de six mois.
- ➡ Par ailleurs, le gouvernement maintient l'indexation du régime d'imposition des particuliers dès le 1^{er} janvier 2002, et porte de 1,8 % à 2,7 % le taux d'indexation. Cette mesure, qui représente une injection de 77 millions de dollars, profitera à l'ensemble des contribuables.

La pleine indexation du régime d'imposition des particuliers

- ➡ Conformément aux engagements formulés lors du *Discours sur le budget 2001-2002*, le gouvernement indexe le régime d'imposition des particuliers à partir du 1^{er} janvier 2002.
- ➡ Au total, en raison de l'indexation, tous les contribuables verront ainsi leur charge réduite en 2002 pour un montant total de 232 millions de dollars.

Quelques cas types

Concrètement, on peut illustrer l'impact sur quelques cas types des mesures annoncées dans le **Discours sur le budget 2002-2003**, y compris la pleine indexation du régime d'imposition des particuliers.

- ➡ Un couple ayant deux enfants et deux revenus totalisant 35 000 \$ bénéficiera d'une hausse de son revenu disponible de 229 \$.
- ➡ Dans le cas d'un couple de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant un revenu total de 35 000 \$, la hausse du revenu disponible sera de 342 \$.
- ➡ Pour un couple ayant deux enfants et un revenu de 35 000 \$, l'augmentation du revenu disponible sera de 369 \$.
- ➡ Pour ce qui est d'un couple sans enfants, prestataire de l'aide sociale, la hausse du revenu disponible atteindra 460 \$.

L'impact des réductions d'impôt mises en œuvre en juillet 2001

Il faut se souvenir par ailleurs que les mesures annoncées lors du *Discours sur le budget 2001-2002* et mises en œuvre depuis le 1^{er} juillet dernier produisent maintenant leur plein effet. Pour les contribuables, la réduction de l'impôt annoncée le 29 mars 2001 représente une hausse du revenu disponible de un milliard de dollars pour l'ensemble de l'année civile 2002.

Au total, les contribuables bénéficieront ainsi d'une hausse du revenu disponible de 1,6 milliard de dollars, au cours de l'année 2002, en raison des mesures de réduction de l'impôt des particuliers et des mesures spécifiques de soutien aux personnes à faible revenu mises en œuvre en mars 2001 et dans le **Discours sur le budget 2002-2003**.

TABLERAU 1
Impact des mesures de soutien aux ménages –
Discours sur le budget 2001-2002 et 2002-2003
 (en millions de dollars)

	Hausse du revenu disponible en 2002
Budget 2002-2003	
Majoration ponctuelle du crédit d'impôt pour la TVQ ¹	250
Révision de 1,8 % à 2,7 % du taux d'indexation	77
Indexation des prestations d'aide sociale	
– Pour les personnes aptes au travail	46
– Pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi	29
Sous-total : Budget 2002-2003	402
Budget 2001-2002	
Réduction de l'impôt des particuliers	1 040
Indexation du régime d'imposition des particuliers en 2002	155
Indexation des prestations d'aide sociale	36
Sous-total : Budget 2001-2002	1 231
Total	1 633

(1) Montant versé en décembre 2001.

2. ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

Le deuxième volet du plan d'action gouvernemental consiste à accélérer un certain nombre d'investissements du secteur public, afin de susciter rapidement une activité économique additionnelle. Ces investissements apportent non seulement une réponse aux divers besoins de la société québécoise, mais ils permettent également de soutenir directement l'économie et de créer des emplois dans toutes les régions du Québec.

Des investissements plutôt que des dépenses

Les investissements du secteur public constituent un moyen important dont le gouvernement dispose pour stimuler l'économie du Québec sans mettre en péril l'objectif du déficit zéro. Le choix du gouvernement a porté sur les investissements plutôt que sur les dépenses budgétaires pour des raisons à la fois économiques et financières.

- ➡ Au plan économique, les investissements publics ont un effet de levier important, ce qui signifie que chaque dollar investi va créer un volume d'activité qui est un multiple de l'investissement initial. Dans le contexte actuel, cet effet de levier est stratégique, car il permet de maximiser l'utilisation des fonds publics en vue d'un soutien de la conjoncture économique.
- ➡ Au plan financier, le choix de devancer des investissements déjà programmés permet de limiter l'impact budgétaire de cette initiative sur les finances publiques. En effet, le devancement des investissements publics se traduit, sur le budget de l'État, en terme de charge d'emprunt additionnelle et son effet est ainsi étalé dans le temps.

Par ailleurs, et au contraire des dépenses, les investissements publics constituent des engagements non récurrents. Le devancement effectué ne compromet donc pas l'équilibre budgétaire à venir.

Il faut ajouter que les investissements en cause répondent à des besoins importants d'infrastructures à rénover ou à construire. L'accélération des investissements publics, décidée pour des raisons conjoncturelles, correspond donc en même temps à des choix qui bénéficieront à la collectivité sur une longue période. Ainsi, le gouvernement devance la réalisation de projets utiles et nécessaires, mais qui auraient été réalisés un peu plus tard.

La nature des investissements retenus

Les investissements retenus aux fins du plan d'action sont tous des investissements qui vont pouvoir être enclenchés très rapidement. Ces investissements concernent toutes les régions du Québec.

Ils peuvent être classés en deux catégories, selon leur nature :

- ➡ Une première série d'investissements est constituée d'investissements publics consentis afin d'améliorer la compétitivité de l'économie québécoise et sa productivité ainsi que de renforcer les principaux services publics. Ces investissements concernent essentiellement le réseau routier, les infrastructures municipales, la recherche, la santé, l'éducation, le logement social et la culture.
- ➡ Une deuxième série d'investissements, qui ne constituent pas des investissements publics mais dépendent du secteur public, est enclenchée par les sociétés d'État à vocation commerciale. Il s'agit d'investissements rentables, qui vont renforcer à terme la position de ces organismes sur leurs marchés respectifs.

Près de trois milliards de dollars d'investissements du secteur public

Le gouvernement procède ainsi à l'accélération de 2,5 milliards de dollars d'investissements publics, auxquels on doit ajouter 500 millions de dollars provenant des sociétés d'État – soit au total 3 milliards de dollars pour l'ensemble du secteur public.

Les investissements publics que le gouvernement accélère s'ajoutent aux 7,1 milliards de dollars d'investissements déjà prévus à la planification triennale du gouvernement pour les années financières 2001-2002 à 2003-2004. Les travaux qui seront réalisés au cours des trois prochaines années se montent ainsi à 9,6 milliards de dollars.

- ➡ Le plan d'accélération des investissements publics comporte des projets qui démarreront très rapidement et qui seront complétés en grande partie d'ici le mois de juillet 2002. Une contribution gouvernementale d'un peu plus d'un milliard de dollars est réservée aux projets faisant partie de cette catégorie.
- ➡ Le plan d'accélération comprend également des projets totalisant plus d'un milliard de dollars et dont la réalisation nécessitera un peu plus de temps. Cette réalisation s'étalera sur les années 2002, 2003 et 2004. Il s'agit d'investissements stratégiques répondant à des besoins prioritaires qu'il importe d'enclencher rapidement.

Le plan d'action gouvernemental est entamé dès le dépôt du **Discours sur le budget 2002-2003**. Le tableau ci-après présente les principaux investissements devancés.

TABEAU 2
Plan d'accélération des investissements du secteur public –
investissements publics et investissements des sociétés d'État à
vocation commerciale
(en millions de dollars)

	Investissements
Investissements publics	
- Santé et services sociaux	500
- Éducation	400
- Transport (réseau routier)	400
- Recherche, science et technologie	100
- Infrastructures Québec - Municipalités	350
- Logement social	457
- Culture	100
- Famille et enfance	50
- Technologies de l'information	100
Sous-total : investissements publics	2 457
Investissements des sociétés d'État à vocation commerciale	500
Total	2 957

3. AMENER LE SECTEUR PRIVÉ À INVESTIR

Dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement a mis en place un certain nombre de leviers d'action afin de stimuler les investissements privés. Ces leviers d'action ont prouvé leur efficacité : le Québec a connu, au cours des dernières années, une forte croissance des investissements des entreprises soutenues dans cet effort par le gouvernement.

Le plan d'action annoncé dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** utilise ces différents leviers, afin d'inciter le secteur privé à maintenir et accroître ses investissements dans l'économie québécoise, et cela afin de soutenir les emplois et l'activité économique. Les initiatives gouvernementales ont ainsi pour objet de renforcer la confiance des entreprises et de susciter un climat favorable aux décisions d'investir, malgré l'incertitude découlant des événements du 11 septembre.

Les leviers utilisés par le gouvernement sont de quatre ordres :

- ➡ Le gouvernement apporte une aide immédiate aux PME, en leur fournissant des liquidités additionnelles et en facilitant leur financement.
- ➡ Le gouvernement stimule les investissements des entreprises, en améliorant leur traitement fiscal et en bonifiant le financement des grands projets.
- ➡ Le gouvernement accentue et amplifie l'effort effectué en faveur des régions ressources, en renforçant l'aide aux investissements déjà existante.
- ➡ Le gouvernement apporte son soutien aux investissements consentis dans deux secteurs spécifiques d'activité, l'agroalimentaire et l'économie sociale.

UNE AIDE IMMÉDIATE POUR LES PME

La conjoncture actuelle affecte directement les PME, qui peuvent être confrontées à des problèmes de liquidité. De plus, leur accès au financement est rendu encore plus délicat.

Le soutien au fonds de roulement des PME

Dans les jours qui ont suivi les événements du 11 septembre, le gouvernement du Québec a apporté une première aide aux PME sous la forme d'un délai de six mois supplémentaires pour l'envoi des acomptes provisionnels d'impôt et de taxe sur le capital qui devaient être remis au cours du mois d'octobre. Cette mesure a fourni aux PME des liquidités supplémentaires de 175 millions de dollars.

Le **Discours sur le budget 2002-2003** annonce que cette mesure s'appliquera également pour les acomptes provisionnels qui devaient être remis au mois de novembre et décembre. Les entreprises concernées bénéficieront ainsi d'une aide au fonds de roulement représentant au total 525 millions de dollars.

De plus, les PME ne seront plus obligées de faire remise des déductions à la source chaque mois, lorsque le versement mensuel moyen n'excède pas 1 000 \$. Elles pourront effectuer ces versements une fois par trimestre, ce qui les aidera au niveau de la trésorerie tout en allégeant leurs tâches administratives. Annuellement, on évalue à plus de 800 000 le nombre de formulaires que les petits employeurs seront ainsi dispensés de produire.

La Financière du Québec : un outil puissant pour les PME

Les PME souffrent en effet déjà d'un resserrement de l'offre de financement sur le marché. Ce problème affecte particulièrement les jeunes entreprises, les entreprises installées en région et les entreprises appartenant à la nouvelle économie.

Pour aider les PME à se financer, le gouvernement met en place La Financière du Québec. Ce nouvel organisme est rattaché à Investissement Québec et remplace Garantie Québec.

La création de La Financière du Québec s'accompagne d'un remodelage complet de l'offre de financement actuellement proposée aux PME par Investissement Québec, afin de fournir des solutions financières sur mesure aux PME et de s'adapter rapidement à l'évolution de leurs besoins financiers.

La Financière du Québec agira en complémentarité avec les institutions financières, en respectant leurs champs usuels d'intervention.

- ➡ La Financière du Québec pourra octroyer des prêts aux entreprises, et non plus essentiellement des garanties de prêts, comme c'était le cas avec Garantie Québec.
- ➡ La Financière du Québec aura l'important mandat de fournir une aide au fonds de roulement des entreprises qui éprouvent des difficultés temporaires. L'aide pourra prendre la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt ne pouvant excéder 80 % de la perte nette.

La Financière du Québec interviendra ainsi pour assurer le maintien des activités et des emplois des entreprises confrontées à des problèmes de liquidités pour des raisons conjoncturelles – tels les impacts des événements du 11 septembre dernier. Au total, l'objectif est d'octroyer 100 millions de dollars de prêts ou de garanties de prêts d'ici le 31 mars 2003.

- ➡ La Financière du Québec fera appel à des formules novatrices de financement, établies sur une base d'affaires, afin de répondre de façon souple et flexible aux besoins de plus en plus diversifiés des PME. La société pourra notamment intervenir en « quasi-équité » dans les entreprises.

Le financement en « quasi-équité »

Le financement en « quasi-équité » est un type de financement hybride se situant entre le capital de risque et le financement traditionnel disponible dans les institutions financières.

Le financement en « quasi-équité » prend essentiellement la forme de prêts – prêt participatif, prêt subordonné, prêt à redevances – mais comporte certaines caractéristiques se rapprochant du capital de risque, telles qu'un moratoire de remboursement de capital ou une prime de risque.

- ➡ La Financière du Québec aura immédiatement la possibilité de prêter à des entreprises en démarrage incapables de se financer en raison de la conjoncture actuelle. Une enveloppe de prêts de 25 millions de dollars est dégagée à cette fin, jusqu'au 31 mars 2003.
- ➡ Pour les coopératives et les entreprises d'économie sociale, La Financière du Québec pourra offrir des prêts de capitalisation et autres produits financiers de quasi-équité. Une enveloppe d'intervention financière de 15 millions de dollars est ainsi mise à la disposition de ces entreprises. De plus, des congés partiels d'intérêts pourront être octroyés, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 1,2 million de dollars. Ces enveloppes seront administrées conjointement avec la clientèle d'affaires visée par cette mesure.

En raison de son expertise, La Financière du Québec aura le mandat d'assurer la gestion du programme FAIRE¹.

La Financière du Québec sera très rapidement opérationnelle, puisqu'elle est établie en lieu et place d'un organisme déjà existant, Garantie Québec.

Grâce aux nouvelles possibilités d'intervention qui lui sont ouvertes, La Financière du Québec pourra dans les faits jouer le rôle d'une banque d'affaires des PME, en complémentarité avec les institutions financières commerciales.

¹ L'intitulé du programme est un acronyme signifiant *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi*.

LA STIMULATION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Toute une gamme de programmes a été graduellement mise en place par le Québec afin de soutenir les entreprises dans leurs efforts d'investissement, tout en incitant les entreprises étrangères à venir s'implanter sur le territoire québécois.

Ces programmes découlent d'une constatation de base : les entreprises, en investissant, constituent le principal moteur de création d'emplois et de richesse. En encourageant l'investissement privé, le Québec choisit ainsi le moyen le plus efficace et le plus durable de moderniser son économie et d'en accroître la compétitivité.

Dans la conjoncture actuelle, où les décisions d'investir peuvent être compromises par une réduction de la confiance des décideurs, le gouvernement choisit d'intervenir prioritairement dans deux directions :

- ➡ Le gouvernement met en place un allègement majeur de la fiscalité des entreprises, pour maintenir la compétitivité du régime fiscal québécois.
- ➡ Le gouvernement bonifie le programme FAIRE, afin d'accélérer le déclenchement de grands projets.

Le 1^{er} janvier 2003, 60 % des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital

La compétitivité du régime fiscal est l'un des éléments déterminants pris en considération par les entreprises lorsqu'elles prennent la décision d'investir. Ce n'est pas le seul facteur considéré, mais il contribue de façon importante à la décision finale : l'importance et la nature de la charge fiscale à laquelle sont soumises les entreprises déterminent en partie le caractère plus ou moins concurrentiel de l'environnement économique où l'entreprise envisage d'investir.

Actuellement, les entreprises installées au Québec bénéficient d'un régime fiscal globalement compétitif, en raison notamment du niveau du taux d'imposition des revenus des sociétés, du remboursement de la taxe de vente payée sur les intrants grâce au régime de la TVQ, et du moindre montant des impôts fonciers prélevés.

Le régime fiscal actuel soulève cependant certaines difficultés importantes :

- ➡ Les charges fixes sont considérables. C'est ainsi que la taxe sur le capital du Québec est la plus élevée en Amérique du Nord, et que la taxe sur la masse salariale est la plus lourde, parmi l'ensemble des provinces canadiennes.
- ➡ La compétitivité d'ensemble du régime est fortement menacée. Les principaux pays industrialisés sont engagés dans un important mouvement de réduction de l'imposition des entreprises. Le même phénomène se manifeste en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Dans la conjoncture actuelle, cette menace affecte la confiance des entreprises. De plus, la lourdeur des charges fixes, et en particulier de la taxe sur le capital, produit déjà des effets dommageables : certaines entreprises peuvent être incitées à déplacer leurs activités, transférant une partie de leur assiette imposable à l'extérieur du Québec. Les PME québécoises souffrent d'une disparité encore plus grande, puisque plusieurs juridictions exemptent déjà leurs concurrentes de toute charge fixe.

Le plan d'action mis en place par le gouvernement est l'occasion de répondre à cette situation, et d'envoyer un message clair concernant la fiscalité des entreprises. Le gouvernement s'attaque de front au problème de la lourdeur des charges fixes des entreprises, en prenant deux décisions importantes.

Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital

- ➡ Le gouvernement s'engage dans un plan de réduction de la taxe sur le capital. Le taux général de cette taxe sera graduellement réduit de plus de la moitié d'ici 2007, passant de 0,64 % à 0,30 %. La première réduction entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Une réduction du même ordre et selon les mêmes échéances est appliquée au taux relatif aux institutions financières, qui est deux fois plus élevé que le taux général puisque leur assiette taxable est plus restreinte que celle des autres sociétés.

TABLEAU 3
Taux de la taxe sur le capital au Québec
 (en pourcentage)

	Actuel	2003	2004	2005	2006	2007
Général	0,64	0,60	0,525	0,45	0,375	0,30
Institutions financières	1,28	1,20	1,05	0,90	0,75	0,60

Note : La baisse des taux entrera en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.

Exemption de un million de dollars favorisant les PME

- ➡ Le gouvernement va plus loin pour les PME, en les exemptant progressivement d'ici janvier 2006 de la taxe sur le capital à l'égard de la première tranche de un million de dollars de capital versé. Grâce à cette mesure, près de 60 % de l'ensemble des entreprises québécoises ne paieront plus de taxe sur le capital dès le 1^{er} janvier 2003. Au terme du calendrier d'application, près de 210 000 PME québécoises n'acquitteront plus de taxe sur le capital, ce qui représente 75 % de toutes les entreprises installées au Québec.
- ➡ Pendant la période transitoire, soit de 2003 à 2005, l'accès à l'exemption sera limité aux PME. En 2006, l'exemption sera accessible à l'ensemble des entreprises québécoises.

TABEAU 4
Exemption à l'égard de la taxe sur le capital et nombre
d'entreprises totalement exemptées

	Actuel	2003	2004	2005	2006
Exemption ¹ (en dollars)	–	250 000	500 000	750 000	1 000 000
Nombre d'entreprises exemptées	–	162 000	189 000	203 000	210 000
En pourcentage du total des entreprises	–	58,1	67,8	72,6	75,1

(1) Pour les années 2003 à 2005, une exemption complète s'appliquera aux PME dont le capital versé est inférieur à ces montants. La valeur de l'exemption sera graduellement diminuée pour les PME dont le capital versé est supérieur à l'exemption et inférieur à un million de dollars en 2003, à deux millions de dollars en 2004 et à trois millions de dollars en 2005.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Un allègement significatif, qui aura des effets immédiats

Au total, l'allègement de la taxe sur le capital qu'engage le gouvernement est significatif, et il aura des effets immédiats.

- ➡ Il existe déjà un congé fiscal de deux ans de la taxe sur le capital, pour les entreprises qui investissent notamment dans le matériel de fabrication ou de transformation – incluant les bâtiments utilisés dans de telles activités – et le matériel informatique. La combinaison de cette mesure avec l'allègement à venir aura pour effet de stimuler particulièrement les nouveaux investissements.
- ➡ Pour tous les investissements, l'allègement de la taxe sur le capital signifie une réduction immédiate des coûts prévus, puisque l'investisseur escomptera les baisses de taxe annoncées.
- ➡ Selon le calendrier d'allègement fiscal, toutes les entreprises ayant un capital versé de un million de dollars ou moins bénéficieront d'une exemption complète de la taxe sur le capital à compter de 2006.
- ➡ Pour les autres entreprises, la réduction est également significative. C'est ainsi qu'en 2007, une entreprise ayant un capital versé de deux millions de dollars bénéficiera d'une réduction de taxe sur le capital de 77 % par rapport à ce qu'elle paie aujourd'hui, en tenant compte de l'exemption et de la réduction de taux.

TABLEAU 5
Illustration de la réduction de la taxe sur le capital, 2003 à 2007

Capital versé	2003	2004	2005	2006	2007
250 000 \$ et moins	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%
500 000 \$	-38%	-100%	-100%	-100%	-100%
750 000 \$	-17%	-64%	-100%	-100%	-100%
1 000 000 \$	-6%	-45%	-77%	-100%	-100%
2 000 000 \$	-6%	-18%	-41%	-71%	-77%
10 000 000 \$	-6%	-18%	-30%	-47%	-58%

Les mesures fiscales du Discours sur le budget 2002-2003 favorisant les PME québécoises

Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital

- ➡ Le taux général sera diminué de plus de la moitié d'ici 2007, passant de 0,64 % à 0,30 %.
- ➡ Une exemption est progressivement mise en place à l'égard de la première tranche de un million de dollars de capital versé.
- ➡ Au terme du calendrier d'application, près de 210 000 PME ne paieront plus de taxe sur le capital, soit 75 % de toutes les entreprises implantées au Québec.

Report des acomptes provisionnels

- ➡ Un report sans intérêt des acomptes provisionnels du mois d'octobre 2001 a déjà été annoncé par le gouvernement. Ces acomptes peuvent être versés en avril 2002.
- ➡ Ce report s'appliquera aussi aux acomptes dus pour les mois de novembre et décembre 2001, qui pourront être versés en mai et juin 2002.
- ➡ Il s'agit, pour les PME, de liquidités additionnelles de 525 millions de dollars, soit une aide substantielle au fonds de roulement.

Diminution du nombre de versements

- ➡ Les employeurs dont les remises mensuelles moyennes au titre des déductions à la source n'excède pas 1 000 dollars, pourront désormais faire remise sur une base trimestrielle.
- ➡ Les employeurs visés bénéficieront d'une augmentation de leurs liquidités à court terme.
- ➡ Cette mesure dispensera plus de 100 000 employeurs de l'obligation d'effectuer huit versements par année et leur évitera ainsi la production de plus de 800 000 formulaires.

Régions ressources

- ➡ Les crédits d'impôt remboursables pour la transformation de diverses ressources sont bonifiés : le calcul du crédit d'impôt relatif aux nouveaux emplois est assoupli afin de tenir compte de la conjoncture économique actuelle et la formule de détermination des crédits d'impôt est modifiée afin que les entreprises bénéficient de cette aide fiscale pour 10 % de leurs emplois déjà existants, et ce, pour deux ans.
- ➡ L'application du congé fiscal de dix ans pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées est élargie : la taille des entreprises qui peuvent en bénéficier est doublée.

La bonification des mesures fiscales en faveur de la nouvelle économie

Le plan d'action adopté pour soutenir la confiance des investisseurs comporte un volet spécifique en faveur de la nouvelle économie.

Dès avant le 11 septembre, les secteurs de la nouvelle économie, et en particulier les entreprises impliquées dans le commerce électronique, ont été fragilisés par le ralentissement international et par les problèmes particuliers résultant de la chute de leur capitalisation boursière.

Le gouvernement prend un certain nombre d'initiatives afin que la conjoncture actuelle ne remette pas en cause les acquis des dernières années : dans le domaine de la nouvelle économie, le Québec a réussi à se tailler une place significative à l'échelle internationale, et elle doit être conservée.

La prolongation des programmes existants

Le plan d'action mis en place par le gouvernement prévoit la prolongation des différents programmes fiscaux définis en faveur de la nouvelle économie. L'échéance des programmes est prolongée du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2013, afin d'en préserver le caractère incitatif.

Pour une entreprise donnée, la durée du programme reste fixée à dix ans. Les entreprises pourront bénéficier du programme, dans sa totalité, dans la mesure où elles décideront de s'installer sur les sites désignés d'ici le 1^{er} janvier 2004, alors que depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux investissements ne pouvaient plus bénéficier des avantages fiscaux sur une période complète de dix ans. La mesure devrait donc avoir un effet immédiat sur les investissements dans la nouvelle économie.

Cette mesure concerne l'ensemble des régions du Québec, et s'applique notamment à la Cité du multimédia à Montréal, au Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ), aux Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) et aux Carrefours de la nouvelle économie (CNE).

L'augmentation de la superficie des Carrefours de la nouvelle économie (CNE)

Les mesures relatives aux CNE ont été instaurées à l'occasion du *Discours sur le budget 1999-2000*. Actuellement, les superficies allouées aux différentes régions du Québec en vertu de ce programme totalisent 100 000 m².

En raison de l'atout que représentent les CNE pour le développement des différentes régions du Québec, le gouvernement augmente la superficie disponible à 125 000 m². Investissement Québec continuera de gérer l'octroi de ces nouvelles superficies, et privilégiera l'expansion et la consolidation des CNE actuellement implantés dans les différentes régions du Québec, plutôt que de procéder à une augmentation de leur nombre.

Une révision des incitatifs fiscaux destinés au commerce électronique

En mai 2000, le gouvernement mettait en place le programme de la Cité du commerce électronique, afin de positionner Montréal dans un domaine d'activité particulièrement prometteur. L'appui du gouvernement aux entreprises spécialisées dans le commerce électronique est plus que jamais pertinent : même si le ralentissement économique fragilise les entreprises spécialisées dans ce type d'activités, on sait que le déploiement de cette nouvelle forme de transaction constitue une réalité inéluctable.

Il est cependant nécessaire d'ajuster le programme existant pour qu'il réponde à la conjoncture actuelle, et qu'il tienne mieux compte des réalités du marché immobilier du centre-ville de Montréal. Le gouvernement apporte donc les modifications suivantes :

- ➡ En premier lieu, un nouveau crédit d'impôt est mis en place, sur le territoire du centre-ville de Montréal.
- Ce territoire, entourant la Cité du commerce électronique, regroupera au total 186 000 m² de nouvelles superficies qui sont ainsi mises à la disposition des entreprises désirant se prévaloir de cette nouvelle mesure.
- Les entreprises qui s'installeront dans le périmètre formé par le fleuve et les rues Sherbrooke, Atwater et Du Havre pourront bénéficier d'un crédit d'impôt de 35 % calculé sur les salaires des nouveaux employés.
- Ce crédit d'impôt s'appliquera sur les dépenses de main-d'œuvre directement associées aux affaires électroniques et à l'exploitation d'un centre de contacts-clients. Le nouveau crédit d'impôt sera accordé à une société pour une période maximale de cinq ans.
- Les propriétaires d'immeubles situés dans ce périmètre pourront se prévaloir de certains programmes d'aide financière mis en place par la Ville de Montréal et qui encouragent la rénovation et la revitalisation d'immeubles ou de bâtiments industriels.

Par ailleurs, ce nouveau crédit d'impôt sera également accessible aux entreprises établies dans le périmètre du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ).

- ➡ En deuxième lieu, la taille du projet initialement prévue pour la Cité du commerce électronique est significativement réduite, la superficie maximale de la Cité passant de près de 290 000 m² à un peu moins de 140 000 m².

L'incitation fiscale définie dans le cadre de la Cité du commerce électronique est par ailleurs bonifiée, pour assurer la cohérence avec le nouveau crédit d'impôt appliqué à l'ensemble du centre-ville. Le taux du crédit d'impôt est porté de 25 % à 35 %, et le crédit d'impôt maximum par emploi est augmenté de 10 000 \$ à 12 500 \$.

Les ajustements ainsi apportés au programme de la Cité du commerce électronique ne représenteront aucun coût additionnel pour les finances publiques : la création du nouveau crédit d'impôt et la bonification du programme existant seront financées grâce aux économies réalisées en réduisant la superficie du site désigné pour la Cité du commerce électronique.

Par ailleurs, ces ajustements correspondent aux objectifs poursuivis par le gouvernement en mettant en place son plan d'action conjoncturel : la nouvelle formule est plus souple pour les entreprises.

TABLEAU 6**Tableau synthèse des bonifications aux mesures fiscales en faveur des entreprises de la nouvelle économie**

Mesure	Enjeu	Modifications
Prolongation des programmes existants jusqu'en 2013	Maintenir l'attrait et le caractère incitatif en vue d'assurer le succès des mesures	Durée : dix ans pour les sociétés ayant signé un bail avant le 1^{er} janvier 2004 Les mesures sont : ▪ la Cité du multimédia ▪ les Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) ▪ les Carrefours de la nouvelle économie (CNE) ▪ le Centre de développement des biotechnologies de Laval ▪ le Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ)
Mesure	Enjeu	Modification
Carrefours de la nouvelle économie	Assurer le développement des régions et consolider les CNE existants	Augmentation de la superficie locative de 100 000 m ² à 125 000 m ²
Mesure	Enjeu	Paramètres
Nouveau crédit d'impôt pour les activités d'affaires électroniques	Stimuler le développement d'un plus grand nombre d'entreprises liées aux activités d'affaires électroniques	Taux du crédit d'impôt : 35 % Durée : cinq ans Aide calculée sur la croissance de la masse salariale (vise les nouveaux emplois) Fin du programme : 31 décembre 2013 Centre-ville de Montréal (maximum de 186 000 m²) CNNTQ : superficie locative intégrée au périmètre actuel
Mesure	Enjeu	Modifications
Cité du commerce électronique	Adapter le programme aux réalités conjoncturelles	Taux du crédit d'impôt : 35 % Maximum par emploi : 12 500 \$ Durée : dix ans pour les sociétés ayant signé un bail avant le 1^{er} janvier 2004 Fin du programme : 31 décembre 2013 Diminution de la superficie locative du projet de 288 300 m² à 139 500 m²

Accélérer le déclenchement de grands projets : bonification du programme FAIRE

Pour stimuler les investissements privés, le gouvernement ne se limite pas à alléger la fiscalité des entreprises : il procède à une bonification du programme FAIRE, pour déclencher de grands projets.

Le programme FAIRE, administré par Investissement Québec, constitue le principal outil budgétaire utilisé par le gouvernement du Québec pour susciter la réalisation de projets majeurs d'investissement. Ce programme, qui devait normalement prendre fin le 31 mars 2003, a permis en particulier au Québec de participer à la compétition que se livrent les juridictions afin d'attirer des investissements d'envergure sur leur territoire. Au cours des dernières années, la performance du Québec en matière d'investissements privés est justement en partie imputable à la réalisation de grands projets privés d'investissement.

Le déclenchement rapide de nouveaux investissements majeurs est l'une des réponses à la conjoncture actuelle. Le gouvernement utilise donc le programme FAIRE à cette fin, et en bonifie les modalités pour que l'action gouvernementale soit encore plus efficace. Trois modifications sont apportées au programme actuel :

- ➡ L'enveloppe du programme FAIRE est majorée et sa période d'application prolongée jusqu'en 2004-2005, ce qui représente des engagements financiers additionnels du gouvernement de 150 millions de dollars pour l'exercice financier en cours et de 200 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003. L'enveloppe totale du programme est ainsi portée à 400 millions de dollars pour 2001-2002 et à 300 millions de dollars pour 2002-2003.

TABLEAU 7
Enveloppe d'engagements du programme FAIRE
 (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003
Enveloppe de base	250	100
Majoration	150	200
Enveloppe totale	400	300

- ➡ Le seuil minimal des projets d'investissement admissibles au programme est abaissé de dix à cinq millions de dollars jusqu'au 31 mars 2003, afin d'en élargir les possibilités d'application. Dans le même sens, le seuil minimal pour les projets créateurs d'emplois passera de 100 à 50 emplois.
- ➡ Les modalités du programme sont ajustées, afin qu'une entreprise qui se qualifie pour l'obtention d'un congé fiscal de dix ans pour projets majeurs d'investissement puisse se prévaloir en même temps du programme FAIRE.

La même règle s'appliquera à l'égard des entreprises qui bénéficient des crédits d'impôt mis en place dans le cadre de la *Stratégie de développement économique des régions ressources*.

Ce meilleur arrimage entre les soutiens budgétaires et les appuis fiscaux renforcera le caractère incitatif des mesures visant les investissements majeurs. Des règles seront définies afin de maintenir à des niveaux raisonnables les contributions gouvernementales.

L'expansion des sociétés privées de haute technologie

- ➡ Les sociétés privées de haute technologie en croissance dont, notamment, celles des biotechnologies, ont de la difficulté à trouver les capitaux suffisants pour soutenir leur développement. Leurs besoins financiers excèdent la capacité d'intervention des sociétés de capital de risque présentes au Québec. Ces entreprises se voient contraintes de déplacer leurs activités à l'extérieur du Québec ou d'en céder la propriété à des intérêts non québécois, pour parvenir à commercialiser leurs produits.

Le gouvernement entend donc examiner la problématique reliée à l'expansion des sociétés privées de haute technologie, et plus particulièrement, celles des biotechnologies, afin que les bénéfices liés aux efforts qu'il a consentis au démarrage de ces entreprises demeurent au Québec. Des modes de financement novateurs seront analysés et, le cas échéant, des modifications seront apportées au programme FAIRE.

LA POURSUITE ET L'ACCENTUATION DE L'EFFORT EN FAVEUR DES RÉGIONS RESSOURCES

La *Stratégie de développement économique des régions ressources*, définie dans le cadre du *Discours sur le budget 2001-2002*, s'appuie sur des moyens importants : 800 millions de dollars ont été mobilisés à cette fin par le gouvernement.

La conjoncture résultant des événements du 11 septembre touche aussi les économies des régions, et justifie que des bonifications soient apportées aux mesures déjà en place.

Le **Discours sur le budget 2002-2003** comprend ainsi les quatre mesures suivantes :

- ➡ L'application du congé fiscal de dix ans pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées est élargie, puisque la taille des entreprises qui pourront en bénéficier est doublée, passant de 15 à 30 millions de dollars de capital versé. Des assouplissements sont également apportés à la prise en considération des activités effectuées à l'extérieur des régions ressources.
- ➡ Des modifications sont apportées aux crédits d'impôt remboursables pour les activités de transformation dans les régions ressources, pour la Gaspésie et certaines régions maritimes et pour la Vallée de l'aluminium.
 - Les entreprises pourront choisir une année de référence autre que l'année 1999 ou 2000, afin de ne pas être pénalisées par une éventuelle diminution de leur masse salariale.
 - La formule de détermination du crédit d'impôt est modifiée temporairement, afin de faire bénéficier les entreprises de ces aides fiscales pour 10 % de leurs emplois existants. Ce coup de pouce supplémentaire vise à soutenir les entreprises qui maintiennent leurs emplois, malgré les difficultés conjoncturelles actuelles.
- ➡ Le crédit d'impôt remboursable pour l'activité d'exploration est élargi au secteur de la pierre de taille, afin de soutenir la diversification d'une industrie axée sur les marchés d'exportation. Cette mesure devrait avoir des effets directs sur le niveau des activités d'exploration dans les régions de la Côte-Nord, de la Gaspésie et de la Haute-Gatineau.

- ➡ L'enveloppe du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) est majorée de 2,2 millions de dollars pour l'année en cours. Ce programme s'adresse aux projets d'investissement évalués entre 500 000 \$ et deux millions de dollars. La bonification permettra de soutenir davantage de projets d'investissement provenant d'entreprises installées dans les régions ressources et dans les vingt MRC défavorisées des régions centrales, identifiées dans le *Discours sur le budget 2001-2002*.
- ➡ SOQUEM investira 12 millions de dollars au cours des deux prochaines années en vue de soutenir des activités d'exploration, de mise en valeur et de développement minier. Ainsi, cette dernière et ses partenaires réaliseront des travaux additionnels de plus de 20 millions de dollars dans les différentes régions du Québec.

Un soutien particulier aux régions rurales

Le **Discours sur le budget 2002-2003** annonce le devancement d'investissements concernant spécifiquement les régions rurales.

- ➡ Un nouveau programme, intitulé *Villages branchés du Québec*, permettra de relier les commissions scolaires du Québec au moyen d'un réseau de télécommunication à large bande passante. Une enveloppe budgétaire de 75 millions de dollars est dégagée à cette fin.
- ➡ Un programme d'embellissement des villages permettra de réaliser 36 millions de dollars de travaux au cours des deux prochaines années.
- ➡ Le gouvernement injecte 16 millions de dollars dans le programme RénoVillage, ce qui permettra d'entreprendre des travaux de 45 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

De plus, la politique de la ruralité sera déposée prochainement. Dix millions de dollars seront consacrés à cette politique.

La modernisation du secteur des pâtes et papiers

Le *Discours sur le budget 2000-2001* avait doté INNO-PAP d'une enveloppe financière de 100 millions de dollars – cet organisme étant chargé de contribuer à des projets de modernisation des usines de pâtes et papiers.

Les sommes ainsi mobilisées sont aujourd'hui en totalité engagées par l'organisme et serviront, au cours des prochains mois, à la rénovation de certaines des usines québécoises les moins productives et à la stabilisation, en région, des emplois qui en dépendent.

Afin de permettre à INNO-PAP de poursuivre le mandat qu'il s'était donné et de participer aux efforts d'investissement entrepris, le gouvernement lui octroie une nouvelle subvention de 30 millions de dollars. Ces nouveaux montants lui seront versés d'ici 2004-2005. Ils confirment le soutien du gouvernement à l'industrie des pâtes et papiers, tout en améliorant, à moyen terme, sa productivité – ce qui rejoint les objectifs poursuivis avec la mise en place du plan d'action défini dans le **Discours sur le budget 2002-2003**.

LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'INFRASTRUCTURE AGROALIMENTAIRE

L'économie sociale

Le secteur de l'économie sociale au Québec représente près de 5 000 entreprises et environ 50 000 emplois. Ce secteur contribue au développement de l'économie québécoise tout en répondant à des besoins sociaux.

Depuis la tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, plus de 15 000 emplois et environ 1 000 nouvelles entreprises d'économie sociale ont été créés.

Le **Discours sur le budget 2002-2003** confirme l'appui apporté par le gouvernement aux entreprises appartenant à l'économie sociale. Comme on l'a indiqué précédemment, des possibilités nouvelles de financement leur sont offertes avec la création de La Financière du Québec pour couvrir leurs besoins de capitalisation.

Trois autres initiatives sont annoncées :

- ➡ Les Centres locaux de développement (CLD), qui administrent le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale, reçoivent une dotation supplémentaire de 12 millions de dollars.
- ➡ L'enveloppe annuelle du programme d'exonération financière des services d'aide domestique est portée de 32 à 36 millions de dollars. Cette bonification permet de concrétiser un des engagements pris en juin dernier.
- ➡ L'Office des personnes handicapées du Québec disposera de 2,9 millions de dollars par année pour financer les Centres de travail adapté.

L'industrie agroalimentaire

À la suite du *Rendez-vous de mi-parcours* du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, près de 200 millions de dollars ont été dégagés afin de soutenir le développement de l'industrie agroalimentaire.

De plus, le gouvernement injecte cinq millions de dollars supplémentaires pour financer l'implantation, dans toutes les régions du Québec, de systèmes d'assurance de la qualité basés sur les principes HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point Concept for Food Safety*).

Les normes HACCP : le contrôle de la qualité dans l'industrie bioalimentaire

Les normes HACCP constituent un concept d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques en vue d'assurer la salubrité des aliments.

Ces systèmes visent à améliorer la sécurité alimentaire par la mise en place de mesures de contrôle interne dans les entreprises du secteur alimentaire, de la production, de la transformation ainsi que de la restauration et du détail.

